Marcq-en-Barœul, le 31 mars 2020

Bonjour à toutes et tous,

Tous les jours ou presque, de nouvelles informations nous sont communiquées et nous essayons de vous les relayer en prenant soin de ne pas nous précipiter car certaines sont frappées d'obsolescence de façon fulgurante à peine envoyées !

Nous vous communiquons donc l'information reçue hier soir par Hubert Antoine, Directeur Diocésain, via la note n°19, qui annule et remplace les précédentes et, pour l'heure, n'a pas encore été démentie ou subi d'évolution…

1.1. MISE À JOUR DES REGLES DE SECURITE

Ce service d'accueil est organisé dans le strict respect des règles de sécurité :

- *Accueil par groupe de 10 enfants maximum. Nouveau : Pour les enfants de moins de 6 ans, il convient de privilégier des groupes de 5/6 enfants au maximum ;*
- *Respect d'une distance de 1 mètre entre les personnes ;*
- *Lavage des mains réguliers avec du savon ou, quand on en dispose, avec du gel hydroalcoolique ; Mise à disposition de solutions de séchage des mains jetables ;*
- *Toux et éternuements dans son coude ;*
- *Utilisation de mouchoirs à usage unique ;*
- *Nettoyage, désinfection des locaux utilisés 2 fois par jour.*

➔ **De ce fait, la présence d'un enseignant supplémentaire et/ou personnel OGEC pour prendre en charge un deuxième groupe d'enfants de maternelle devient indispensable pour chaque demi-journée et se justifie au regard des effectifs présents.**

C'est pour cela que nous avons dû modifier le tableau d'inscription en ligne pour indiquer 3 groupes à compter du jeudi 02/04 (2 en maternelle et 1 en élémentaire). **Il y a donc quelques créneaux supplémentaires à remplir, en fonction de vos disponibilités, toujours sur la base du volontariat et toujours avec notre volonté de respecter l'équité.**

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire sur un créneau « jaune » uniquement, en cliquant sur le lien suivant :

https://docs.google.com/spreadsheets/d/1YRWj7EIIyE5amka_TnvaSr9VZI60QHG6g-3SYOWSOjM/edit?usp=sharing

Sur le site de l'école Nikki de saint Phalle, il n'y a que 3 classes aménagées pour les élèves de PS/MS/GS. Aujourd'hui, mardi 31/03, confrontés aux nouvelles normes en vigueur, nous nous sommes entendus avec la directrice de l'école publique pour mélanger les élèves de la maternelle public/privé confondus, afin de constituer 3 groupes équilibrés de 6 enfants maximum. Cela nous permettra d'utiliser au mieux les espaces et le matériel des 3 salles.

En cas d'augmentation des effectifs maternels au-delà de 18 enfants, il y a possibilité également de mettre quelques GS avec les élémentaires, d'utiliser la salle d'évolution/psychomotricité pour y mettre un groupe, en rotation avec les autres dans les classes. Nous espérons que les directrices/directeurs des écoles publiques qui seront présents les jours prochains ainsi Madame Godon iront dans le même sens...

Pour votre information, aujourd'hui pour la première fois, les services de mairie ont mis à disposition un masque par demi-journée, distribué à la demande à chaque adulte présent (personnels et enseignants). Ils ne sont pas obligatoires mais c'est désormais possible d'en porter si vous le préférez.

Dans la circulaire de La DDEC, Hubert ANTOINE nous demande de poursuivre la continuité pédagogique pour nos élèves et d'assurer l'encadrement des élèves du personnel soignant durant les vacances… **Soyons donc prêts !** Toutefois, nous entendons dire également qu'il pourrait y avoir pause de cette continuité pour qu'élèves et enseignants puissent souffler…
Dans ce cas, les services de Mairie pourraient prendre à leur charge les enfants durant les 2 semaines sans faire appel aux enseignants.

Cependant, nous avons préféré anticiper les possibles besoins en ajoutant les créneaux du 13 au 17 avril, sans garantir que ceux-ci seront nécessaires. Le cas échéant, si nous ne faisons pas appel aux enseignants qui se seront inscrits cette semaine-là, l'inscription resterait valable (sauf cas de force majeure) pour la suite, sans pour autant espérer une prolongation du confinement au-delà du 4 mai…

Pour terminer, nous vous donnons quelques informations complémentaires de la note n°19 :

- *Les chefs d'établissement n'ayant pas à organiser de service d'accueil dans leur établissement sont invités à mobiliser les enseignants de leurs établissements pour qu'ils se portent volontaires pour assurer ce service et ainsi partager cette tâche avec leurs collègues des établissements mobilisés.*

- *L'accueil hors temps scolaire doit être mis en place en lien étroit avec les collectivités territoriales de rattachement et les partenaires associatifs, avec le concours des volontaires habituellement engagés dans le périscolaire et le secteur associatif. (Cf. infra : personnels concernés : AESH, services civiques, bénévoles des associations...).*

- *Hors temps scolaire, les conditions d'encadrement mises en œuvre pour le week-end ont vocation à s'étendre à tous les temps*

périscolaires, y compris en semaine, avant et après la classe et le mercredi. […] Autant que possible en lien avec les

Nous tenions à vous partager ces informations tout en restant prudents… **Comme le dit l'expression : il est urgent d'attendre !**

Nous vous informerons en temps utile de toute nouvelles informations.

A bientôt, prenez soin de vous.

Catherine MAZOYER	Sylvie POUILLY	Pascal BAUW	Jérôme PILLE	Xavier VIEMON